

Ont signé les Membres présents.

P. Pélissier, M. Blaize, P. P. Gabet, J. Halle, J. Dorey,
 J. L. Leclerc, R. Bernard, A. Bouk, J. Chauvez
Chiffaut

Le 16 mai 1960, Convocation du Conseil municipal à la mairie d'Orsay pour le lundi 16 mai 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le maire



Réunion du 16 Mai 1960

Le mercredi 16 mai neuf cent soixante, vingt deux heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay pour ordonner ses séances, sous la présidence de M. le maire Pinon, maire.

Étaient présents : M. le maire Pinon, maire, Favre, Clément, Cissot, adjointe, Cheron, Bernard, Chauvez, Blaize, Gabet, Grane, Buffet, Chirurgue, Bouk, Lecat, Fal, Poirsy, Wattier, Dupuis ; M. Bruguet a donné procuration à M. Bernard - Excuse : M. le maire Lannut, Gessens, Guaud, nom de Betinmont.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Buffet - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Plan d'aménagement de la région parisienne et zone à urbaniser par priorité

M. le maire dépose sur le bureau le dossier soumis par la Direction des Services Départementaux du ministère de la Construction, se rapportant au plan directeur intercommunal d'aménagement de la Région Parisienne.

Il rend compte d'autre part, de l'entrevue concernant la zone à urbaniser par priorité, qui a eu lieu il y a quelques semaines avec les représentants de M. le Commissaire Diebolt, délégation composée de M. Mocaray conseiller technique, M. Guidicelli, Directeur des Services Départementaux de la Construction, M. Camelot, Architecte coordinateur et ses adjoints.

Le procès-verbal de la réunion établi par le ministère de la construction sera adressé sous peu à M. le maire.

Après discussion, le Conseil municipal est d'accord pour demander :

- Que la composition du Conseil d'Administration de la M.E. d'Economie mixte soit précisée avant de commencer les travaux.
- La suppression de la rocade de la Vallée de Chevreuse ayant demandé par le Conseil municipal.

Reçus le 19/5/60
Répondu le 14/6/60

Réunion du 16 mai 1960 -

- Que le comité intercommunal soit placé sur le plateau de la Z.U.P. et non sur le plateau sud.
- Que l'implacement de l'usine de traitement des ordures ménagères soit maintenu sur le dépôt actuel de la Ville d'Orsay et non à ~~plus~~ de la Z.U.P.
- Qu'une négociation ne pourra être apportée au plan d'aménagement sans avis conforme du conseil.

Le Conseil municipal est décidé à envisager favorablement la location de la Z.U.P. que dans la mesure où l'état manifestera son intérêt dans un délai plus ou moins rapproché, d'établir ses relations futures qui seront sujettes non seulement à écouler les habitants de cette zone mais à assurer confortablement le transport urbain des habitants.

Il regrette en effet, de constater que ce conseil a adressé 3 lettres de réclamation au "Transport pour demander une audience, afin de recevoir une commission composée de 10. le Préfet M. A. et C. des trois Députés et de 3 élus municipaux intéressés par la desserte de la ligne de Beaux (cantons Palaiseau, Longjumeau et Chelles) et que ces lettres sont restées sans réponse, soit l'ambassade, soit le désintéressement de l'Etat ou conditions de transport des habitants de notre commune.

Le Conseil municipal charge ce conseil de prendre alors des contacts direct avec l'autorité, à défaut d'une délégation.

Cette attention des services des Ponts et Chaussées sur la nécessité de prévoir prochainement de la gare d'Orsay-Ville une zone de parking très importante pour les besoins de la zone d'urbanisation pour sécurité.

M. Trissot souhaite d'avis de solliciter la réalisatrice de l'annexe ferme Paris-Chelles par Gallardon, qui pourrait suivre le tracé du futur autoroute du Sud-Est et desservir la Z.U.P. etc. C'est fait savoir que la proposition risque de ne pas trouver d'écho en raison des projets des Ponts et Chaussées relatifs à l'autoroute Paris-Chelles et à la politique d'économie de la S.N.C.F.

M. Gabet déclare que si le plan n'a pas été soumis aux commissions Travaux et du Logement. Il lui est répondu que la réunion plénière du Conseil qui vient d'avoir lieu, toutes commissions débâties aurait justement pour but aujourd'hui de voter sur plus fortement les avis sans perdre de temps. Lecture est donnée des notes de service de l'urbanisme sur la S.U.P.

Le Conseil accepte à l'unanimité la décision de la Commission Arbitrale fixant la indemnité à allouer aux ayants-droit Lafauconte pour le terrain exproprié au bénéfice de la Z.U.P. et se décomposant comme suit : municipal 47.500 NF et 20% 9.500 Total 57.000 NF

L'emprunt contracté pour ces acquisitions est insuffisante. Le montant total de l'emprunt est de 323.500 NF et 316.500 NF

Acquisition des terrains scolaires

du Guillet -

Reçu le 1^{er} juillet 1960

Repondu le 1^{er} juillet

Il reste à pouvoir à une dépense de 6.000 NF - le Conseil décide de solliciter l'autorisation de faire un virement de crédit sur le poste prévu au budget supplémentaire de 1959 à reporter en 1960, pour l'impôt et subventions pour mobilité scolaire, qui présente un solde de 20.016 NF.

Gare Orsay-Ville - Passage souterrain

Reçu le 19
Repondu le 19

etc. le maire présente le projet établi par la S.N.C.F pour l'aménagement d'un passage souterrain à la Gare d'Orsay et un accès direct à la gare par le côté quai. La participation de la Commune dans ces travaux serait de 143.750 NF environ.

Le Conseil est d'accord pour la construction du passage souterrain, mais étant donné que l'accès sur le côté quai n'intéresse que la Faculté des Sciences, est d'avis que la participation soit demandée au ministère intéressé.

Dans le cas contraire, la Commune ne demande qu'un passage souterrain entre les deux quais, passage qui ne conduit à aucun centre actif de la Commune, mais reste dans l'empire de la S.N.C.F.

etc. le maire expose qu'après le vœu exprimé par le Conseil municipal en ce qui concerne les audiences du Tribunal d'Instance, il a pris l'initiative de demander un rendez-vous avec le Président de la Cour d'Appel de Paris, pour lui exposer sa situation. Il s'est rendu à cette interview avec etc. Viget, maire de Palaiseau. C'est ainsi que satisfaction a été obtenue.

Le Conseil vote à l'unanimité la redevance annuelle de la Commune d'Orsay, d'après le nombre d'habitants, se montant à 345,10 NF à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil décide que les adjudications des fournitures scolaires et du fuel oil auront lieu le 11 juillet au lieu du 18, date initialement fixée.

Le Conseil autorise etc. le maire à traiter avec l'entreprise Brangeon, pour l'aménagement d'une partie de la rue François Léroux comprise entre la rue Naudin et la rue de Verdun, se montant à 80 000 NF.

Crédit à prendre sur l'impôt de 100.000 NF pour travaux de route.

Il est décidé de demander à l'urgence le deuxième permis pour la réfection de la rue de Courtalouf.

etc. Blissant demande au maire la question de l'aménagement du stade

etc. le maire a écrit tout récemment à etc. l'Inspecteur à la Jeunesse et aux Sports pour lui demander d'intervenir afin que la Commune obtienne la subvention de dimanche promise depuis longtemps pour l'aménagement d'une partie du Stade.

Le Conseil décide de modifier les tarifs des places pour la fête du 25 juillet et de les porter à :

Places réservées 5 NF

Places debout 3 NF

enfants et militaires 1 NF

etc. le maire expose les difficultés rencontrées pour trouver en location ou en prêt, un plateau d'évolution pour la fête du 25 juillet.

Le Conseil décide par 10 voix contre 7 de continuer des recherches mais si elles

Audiences foraines

Reçu le 19
Repondu le 19

etc. le maire expose qu'après le vœu exprimé par le Conseil municipal en ce qui concerne les audiences du Tribunal d'Instance, il a pris l'initiative de demander un rendez-vous avec le Président de la Cour d'Appel de Paris, pour lui exposer sa situation. Il s'est rendu à cette interview avec etc. Viget, maire de Palaiseau. C'est ainsi que satisfaction a été obtenue.

Le Conseil vote à l'unanimité la redevance annuelle de la Commune d'Orsay, d'après le nombre d'habitants, se montant à 345,10 NF à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil décide que les adjudications des fournitures scolaires et du fuel oil auront lieu le 11 juillet au lieu du 18, date initialement fixée.

Le Conseil autorise etc. le maire à traiter avec l'entreprise Brangeon, pour l'aménagement d'une partie de la rue François Léroux comprise entre la rue Naudin et la rue de Verdun, se montant à 80 000 NF.

Crédit à prendre sur l'impôt de 100.000 NF pour travaux de route.

Il est décidé de demander à l'urgence le deuxième permis pour la réfection de la rue de Courtalouf.

etc. Blissant demande au maire la question de l'aménagement du stade

etc. le maire a écrit tout récemment à etc. l'Inspecteur à la Jeunesse et aux Sports pour lui demander d'intervenir afin que la Commune obtienne la subvention de dimanche promise depuis longtemps pour l'aménagement d'une partie du Stade.

Le Conseil décide de modifier les tarifs des places pour la fête du 25 juillet et de les porter à :

Places réservées 5 NF

Places debout 3 NF

enfants et militaires 1 NF

etc. le maire expose les difficultés rencontrées pour trouver en location ou en prêt, un plateau d'évolution pour la fête du 25 juillet.

Le Conseil décide par 10 voix contre 7 de continuer des recherches mais si elles

Tableau d'évolution

Reçu le 11 - 6 1960
Repondu le 19

n'aboutissaient pas en temps utile, de faire constituer le plateau par ce menuisier de la Commune, suivant devis se montant à 5.750 NF.
Autorise ce le steame à traiter de gré à gré suivant les conditions
Crédit à prendre à l'entretien ses bâtiments communaux de 1980.
Ce plateau est suscept. ble de servir à d'autres manifestations,
Et le steame informe le Gubet, en réponse à sa demande, que la question
changement d'affectation du legs Blanck pour la crèche, a été soumise à
probation préfectorale.

Gaffares en cours -

Et etc. Tel que la Commission Arbitrale est convoquée pour le 14^{me}
septembre d'examiner les demandes des propriétaires expropriés pour l'agrandissement
de la Place Guayser.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 0h. 30

June 18 Year 1960.

Convocation du Conseil Municipal à la mairie d'Évry,
lundi 27 juillet 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portant
à l'ordre du jour.



Vectane

Réunion du 27 juin 1960.

Le vingt sept juillet mil neuf cent soixante, vingt et une heures
le Conseil s'est réuni à la crèmerie d'Énsey bien ordinaire de ses
sous la présidence de Monsieur Félix et Cie

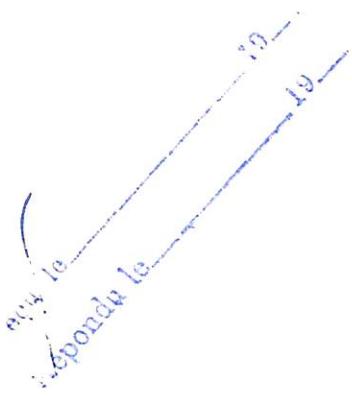
Étaient présents : M. M. Pinson, cocoune, Favre, Clément, Bouquet adjoints, Chedeville, Burnard, Baland, Gabet, Ziane, Grailis, Buffet, le Roux, Lucas, Fal, Poisy, Wattier, et Mme Belmont. — M. M. Laurent et M. vez ont donné procuration à M. Pinson. Excuses M. de Cessens et Duf

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Buffet, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté après observation de M. G. Tissot, admis par

Conseil, en ce sens que la phrase concernant le vote relatif au plateau d'évolution sera modifiée ainsi : Le Conseil décide de continuer les recherches pour trouver un plateau en location, mais si elles n'aboutissent pas, par 10 voix contre 4 de faire construire ce plateau.

M. Hubert, architecte communal a été invité à la séance pour exposer les projets de constructions scolaires du Guichet et de la salle d'éducation physique de Condécourt.

Mr le maire présente à l'assemblée le projet de la salle d'éducation physique type A2, établi par Mr. et M. Charnier et Picouet, architectes diplômés de l'Ecole spéciale d'architecture. Les caractéristiques en sont les suivantes : salle réglementaire de 30m x 14,5 annexes réglementaires : dépôt matuel, chaufferie, vestiaires, douches, bureau du moniteur, réparties à deux niveaux. Solution agréée par la Direction de l'Équipement et des Sports ayant pour objet de diminuer le prix de revient des annexes. La Commission scolaire a estimé que pour sauvegarder l'avenir et permettre de construire une extension de 10 classes, il serait bon de placer cette Salle d'éducation physique derrière le groupe actuel. Le Conseil est d'accord sur cet emplacement.



Coût théorique du projet et subvention

A - Dépense subventionnable salle seule.	Le Coût théorique correspondant à la dépense subventionnable actuelle ne comprend pas les annexes de vestiaires douches. Il est estimé en C.A.D. 28,00 : - 151.800 NF
	a) salle d.E.P. 10 millions en 18,50 soit en C.A.D. 28,00 ----- plus adaptation théorique au terrain limitée à 10% ----- 15.180 NF
	soit pour la salle et la chaufferie ----- 166.480 NF.
	honoraires à 4% ----- 6.650 NF
	ensemble ----- 173.080 NF

B) plateau d'évolution : plateau à 1.500.000 compris agrès

reindexé 28.00 ----- 22.690 NF

adaptation 10% ----- 2.260

24.950

honoraires ----- 998

= 25.948 ----- 25.948

au total ----- 199.028 NF

Dépense subventionnable : salle seule et plateau, non compris travaux exceptionnels éventuels de fondations subventionnables, spécialement :

B - Réalisation de la salle avec ses annexes, 15 millions

en 18,50 reindexé 28,00 ----- 196.690 NF

adaptation théorique ----- 19.660

216.350

honoraires à 4% ----- 8.650

Salle avec annexes ----- 225.000

plateau d'évolution comme ci-dessus ----- 25.948

Total, dépense théorique annexes comprises, non comprises,

Reunion du 27 juin 1960

fondations spéciales et virtuelles ----- 250. 948 NF
Difference entre solution A et solution B ----- 51. 920 NF

16. Le Maire expose également :

a) que le projet présente comportant la salle type A2 sera l'objet d'un appel d'offres sur liste d'entreprises fournie par la Direction Générale de l'équipement, la consultation étant relative à un certain nombre de salles du même type afin d'assurer de meilleures conditions financières, les conditions de l'appel d'offres étant déterminées par la réglementation en vigueur et l'ouverture des plis ayant lieu à la réunion en présence de la commission des travaux.

3^e Désignation des architectes - missions -

16. Le Maire propose d'entamer la désignation de M. Chanssien et Picard architectes associés à l'atelier spécialisée d'architecture, co-auteurs du projet dont M. Potanchot, architecte conseil du ministère de l'Education nationale assure la coordination pour les opérations administratives et de financement et de M. M. Lézage et Hubert, architectes d'opération du groupe scolaire sera constitué le 5^e de l'Education physique.

à la répartition des missions et honoraux entre les architectes qualifiés d'une convention entre la Commune et ceux-ci.

4^e Financement -

Compte tenu de la subvention allouée par l'Etat, à laquelle pourra s'ajouter éventuellement une subvention complémentaire pour fondations spéciales et une subvention du département (récordaire du 16/5/1960) le mont communal résultant de l'appel d'offres sera financé par un apport auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une délibération ultérieure après appels d'offres sera relative tant à la probabilité du dossier d'exécution qu'à son financement.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal a le projet présenté par M. M. Chanssien et Picard, ainsi que les dispositions relatives à l'appel d'offres, au financement des travaux et à la désignation des architectes.

Outefois, le Conseil est d'accord de signaler à M. Potanchot qu'il existe dans la région une entreprise qui a l'habitude de travailler pour la Commune et qui possède un matériel spécialisé pour l'aménagement des plateau, ce qui peut être plus avantageux pour la Commune.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 16 octobre 1959, le Conseil municipal a décidé la construction d'un groupe scolaire au hameau "Le Buisson" réalisé dans la cadre technique administratif et financier les commandes groupes secteur Vervelles-Sus et Sud-Ouest sont M. René Potanchot est l'architecte naturel. L'avant projet réglementaire de ce groupe a été approuvé par l'Etat Municipal suivant la susdite délibération, M. M. Lézage et Hubert ont été désignés comme architectes d'opération devant collaborer avec l'architecte coordinateur à l'exécution du groupe scolaire jusqu'à

Constructions Scolaires du Guichet -

Reçu le 19
Répondu le 19

Depuis la précédente et susdite délibération, le projet d'exécution a été élaboré sur les bases définies par l'avant-projet antérieurement approuvé; La présente considération de son financement est intervenue récemment d'après les modalités ci-après expressées.

Il y a lieu d'examiner le projet d'érection aux points de vue administratif, technique et financier en fonction des décisions prises par la Direction Générale de l'Équipement scolaire et d'après les renseignements fournis par l'Architecte coordinateur.

1^e Financement général - marché à conclure pour l'exécution des travaux -

Le projet sera subventionné aux taux légaux, l'arrêté de subvention prenant en compte la totalité du programme d'exécution. Le paiement de la subvention d'Etat sera reporté sur les exercices 1960-61, entraînant corrélativement l'exécution des travaux et leur financement en deux périodes d'exécution suivant les prévisions financières ci-après exposées.

Marché à conclure - Il est proposé à votre assemblée de conclure en vue de la nécessité et de l'efficacité des opérations au marché de gaz à gaz par entente directe avec le groupement d'entreprises réalisateur des précédentes commandes groupées du secteur Sud de S et G. dont l'entreprise pilote et de gros œuvre, mandataire des entreprises sous-traitantes de corps d'état, est la Société Générale d'Entreprises électriques et de travaux publics (S.G.E.E.P.) dont le siège social est à Paris, 32 avenue de New-York.

Etant entendu que les bases du marché :

a) se dérouleront de l'autoparticipation publique entière et initiale déterminant les conditions de prix pour les travaux hors forfait au mètre.

b) qu'il est imposé par la Direction de l'Équipement - école un rabais de 5% sur le coût théorique des bâtiments et logements scolaires appliquée en diminution aux travaux à fojait.

c) que les hausses légales intervenues depuis la dernière indexation des coûts théologiques jusqu'à la remise des offres du groupement, seront à la charge du groupement ainsi que les prestations supplémentaires d'aménagements divers imposées par l'architecte coordinateur.

Prévisions financières d'exécution - subventions - emprunt.

Compte tenu des devoirs estimatifs et descriptifs des Architectes et de la S.A.E.T.P., des plans d'exécution et de tous documents annexes du projet les prévisions financières élaborées par l'architecte coordonnateur se résument comme suit :

A - Montant du marché : suivant projet d'exécution - rabais imposé par
la Direction des constructions. Scoparis sur les méthodes théoriques des bâtiments et les tra-
vaux hors forfait.

1^o bâtiment des classes primaires avec toutes annexes.

rantine scolaire et dépôt - pavillon de logements, tous corps

et l'état, treizeurs à forfait, montant compris rabais de 6% sur

2° - Bureau exceptionnel de fondations, terrassements -

travaux hors forfait, devis architecte - - - - - 68.611,34

A. 113, 51

Réunion du 27 juillet 1960

3^e travaux d'adaptation au terrain hors forfait

3 ^e travaux d'adaptation au terrain hors forfait,	304.751,54-
devis architecte - - - - -	16.385,00
rabais de 6% - - - - -	<u>192.466,54</u>
	<u>192.466,54</u>

Total Travaux catégories 1, 2, 3, subventionnés - - - - - 1.153.581,44

honoraires à 5 et 11%

Hf. 103,24

ensemble - - - - - 1.199.684,38

Travaux non subventionnables - - - - - 2^e travaux complémentaires de perfectionnement -
évaluation - équipement au mazout, chaufferie, chauffage,
central, réfectoire, cuisine, puits et sol, valises à - - - - - 37.610,00
évaluation des travaux pour marché, non compris à l'éducation
physique (laquelle sera traitée en 3^e phase - 1961, année de son 1.237.324,38
financement) - - - - -

Dépense afférante à la première (initialisation en 1960)
phase des travaux - - - - - 1^e Ecole primaire et ses annexes (travaux à forfait)
compris rabais - - - - - 621.494,00
2^e Travaux exceptionnels (comptés au total) - - - - - 64.494,60

3^e Travaux d'adaptation au terrain / quantum afférant
à la première phase - - - - - 188.500,00
ensemble - - - - - 814.488,60

honoraires à 5 et 11%
ensemble - - - - - 848.068,10

4^e Travaux de perfectionnement afférants à la
tranche (sans chauffage ni réfectoire) - - - - - 37.500,00

Total estimé pour travaux 1^e phase - - - - - 880.568,10

arrond. à 880.570,00

Subventions pour première phase sur bâtiments scolaires et leur adaptation à 10% frais de port et honoraires
44.950,00 à 85% ... 605.157,60

sur travaux de dégagement - - - - - 65.145,00 à 85% ... 55.372,00
Total subvention 1^e phase - - - - - 660.529,60

Part communale et imprunt
pour la première phase - - - - - Estimation travaux et honoraires, 1^e phase 180.570,00
Subvention escomptée à l'Etat, - - - - - 660.530,00
Imprunt à contracter - - - - - 220.040,00

part communale réelle 220.040,00
Subvention départementale 66.053,00
sont en fait 153.087,00

Tes prévisions relatives aux dépenses de construction, aménagements du groupe scolaire ne comprennent pas : le mobilier scolaire - l'installation de la cantine scolaire - l'acquisition du terrain scolaire.

Le Conseil, après avoir délibéré sur l'exposé ci-dessus, donne à déclouer toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées et décidées.

1^e - d'approuver le projet d'exécution qui vient d'être soumis ainsi que les preuves

de dépenses ci-dessus énoncées.

2^e- d'autoriser la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune d'Ennery et la S.H.E.E.T.P. ainsi que la régularisation par convention du partage des missions et honoraires entre les architectes.

3^e- de décider que la dépense de construction et d'équipement du groupe scolaire sera couverte : a) à l'aide d'une subvention de l'Etat et du Département s'étendant à la partie subventionnable des travaux et à l'acquisition du terrain. b) par emprunt sur les fonds provenant de l'allocation scolaire suffisante à l'année 1961 - c) pour la différence à l'aide d'un emprunt pour lequel priorité est demandée à ce le ministre de l'Education Nationale.

4^e- de prendre l'engagement, conformément à l'article 93 de la loi des finances du 5/7/1960, d'inserer au budget de la commune pendant une période de trente ans au nombre des dépenses obligatoires un crédit pour l'entretien des immeubles à construire égal à 1% du montant de la dépense subventionnable retenue. La partie du crédit non utilisée en fin d'exercice étant reportée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante.

Et le conseil donne lecture de la lettre de la S.H.E.E.T.P. en date du 24/6/60. - Pequelle prend l'engagement de ne pas réclamer le paiement des travaux avant la signature du marché qui suivra la parution des arrêtés de subvention.

Le Conseil après avoir entendu lecture de la lettre de M. Gaugueritte, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports relative au Gymnase du centre qui comprendra une salle normale correspondant à 3 salles de type A, soit 48 m x 22. financé par l'enseignement du 1^{er} degré, et qui doit comprendre l'aire des jeux et de l'éducation physique, un dépôt de matériel de 20 à 25 m² et un petit local pour la chaufferie. C'est sur cet ensemble qui est subventionnable par le 1^{er} degré.

De l'importance grandissante de la Commune, des tribunes devraient être prévues, ce qui nécessiterait une superficie de 15 m x 25 m. Ces tribunes ne sont pas subventionnées.

Cout de l'opération avec les tribunes, environ	850 000 NF.
Subvention du premier degré	500,000 NF
Subvention de l'équipement sportif (la différence entre	700 000 NF environ
l'cout de l'opération - extension, sans les tribunes et 500 000 NF, à 50%.	

Participation de la commune : a) la différence entre la subvention du 1^{er} degré - b) 150.000 NF de tribunes et annexes - c) et 50% sur 200.000 NF.

En vertu de la circulaire n° 79 du 16 juillet 1960, les vestiaires douches pourront vraisemblablement faire l'objet, en ce qui les concerne, d'une subvention de 50%.

Enfin la Commune peut normalement compter sur la partie équipement sportif, une subvention départementale dont les taux de 9%, 12.5%, 17.5% varie en fonction du coefficient démographique.

Le Conseil adopte le projet ci-dessus et charge M. George et M. Hubert architectes communaux de dresser l'avant-projet.

M. Lucas demande d'envisager la possibilité d'obtenir la même subvention de 50% sur les vestiaires-douches de la salle E.P. de condétau.

Reçu le
Répondu le

19-

19-

Reunion du 27 juillet 1960

Marché Portuzzo -

Recu le 19
Répondu le 19

Le Conseil autorise à Mr le Maire à passer un marché avec l'entreprise Portuzzo pour le montant de 25.000 NF pour la construction d'un mur de clôture en bordure de l'avenue Saint-Laurent sur la propriété communale. Ce crédit étant prévu au budget supplémentaire de 1959 (complément intérieur des rues) et n'ayant pas été utilisé, il sera reconduit en 1960.

Le Conseil est d'accord de continuer cette clôture par le mur de soutènement de la partie Guist et demande à Mr Hubert d'établir un devis de la dépense de prévision le crédit au budget de 1960.

Le Conseil n'est pas d'accord de faire aménager un portillon supplémentaire à celui déjà prévu, afin de conserver le contrôle des entrées et des sorties au profit du public.

Il est décidé de faire poser une piste d'eau au bâtiment des pompes pour le nettoyage des camions.

Le Conseil délibère, par son vote de la sécession posé par l'assemblée générale du Syndicat intercommunal au cours de sa séance du 26/11/60, en ce qui concerne l'alignement du syndicat sur le montant maximum de travaux agréés par le Ministère de l'Intérieur et du Département, soit 1.200.000 NF (pour construction du collecteur). Il engage à participer dans ses dépenses restant à la charge du Syndicat, soit 120.000 NF.

à concurrence de ----- 35.040 NF

L'ordre de verser chaque année dans le caisse du syndicat, la part d'annuité fixe à 1453.16 NF pour assurer l'amortissement de l'immeuble à contracter par le syndicat au taux d'intérêt de 5,50% remboursable en 30 ans. Note à cet effet pour une durée de 30 ans, à partir de 1961, la quotité des centimes correspondant à l'annuité due et imprudent.

Suppression de l'opération N°6
du projet d'aménagement -

Le Maire donne lecture de la lettre de Mr. le Trésorier, du 24/6/60 donnant son accord sur la suppression de la liaison routière prévue par une voie de 8 m de largeur de la rue de Chateaufort et le chemin rural n° 24 du Guichet à Logne, mais indiquant que au plan directeur d'urbanisme n° 17, le carrefour de la rue des Grâties et de la rue de Chateaufort doit être le point de passage d'une liaison intercommunale prévue entre le centre de Gif-sur-Yvette et Palaiseau. Mr. le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'était pas d'accord sur l'aménagement de cette rocade.

Le Conseil vote une subvention de 50 NF, en faveur de l'année mondiale des réfugiés, payable au comité local d'Orsay.

Le Conseil fixe à 50 m en amont de la passerelle de la rue Drossart, l'emplacement de l'atelier de distillation -

Mr. le Maire donne lecture d'une lettre de la Directrice de l'Ecole maternelle de Bondetour renseignant le Conseil de son accord pour la pose des pierrières de son appartement et faisant part de sa satisfaction de l'Inspectrice des Ecoles maternelles sur les réalisations de Bondetour.

Le Conseil décide l'achat d'une machine pour laver le gazon.

10. Mr. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de l'orphelinat Ste Guzman.

Remerciements -

Indemnité à Mr. Brunet
appr le 26.8.60 19

Repondu le 19.
fuit de l'eau

Rec le 22 Nov 1960
Repondu le 19.

Enquête commode et incommode

Prem le 19.
Repondu le 19.

la subvention accordé au centre médico-social.

Le Conseil décide de renouvellement en 1960 de l'indemnité de 75NF accordée à Mr. Brunet conducteur des travaux des Ponts et Chaussées pour services rendus à la Commune.

Mr. Bruguet rend compte de l'étude dont il avait été chargé en ce qui concerne la demande de rectification du coefficient servant de base au calcul du prix de l'eau et expose que la formule proposée par la Sté Lyonnaise est conforme à l'arrêté préfectoral du 18 juillet 1959. En conséquence, le Conseil autorise Mr. le Maire à signer le septième arrêtant à la Convention de règlement du 5 aout 1931.

Mr. le Maire expose qu'une enquête de commode et incommode a eu lieu dans la commune, en ce qui concerne une demande de la Compagnie industrielle des combustibles automoqueries frites, domaine de Corbeville à Givry, en vue d'établir un établissement traitant de produits minéraux.

Le Conseil après avoir pris connaissance du dossier, approuve les termes de la lettre de Mr. Boire, propriétaire voisin, jointe au dossier et donne un avis défavorable considérant qu'il n'a déjà pas été appelé à donner son avis sur l'installation des laboratoires et qu'il n'y a pas lieu de croire dans la Commune des établissements dangereux, employant des produits chimiques et radioactifs.

Mr. le Maire donne lecture d'une lettre de Mr. l'Ingénieur des T.P.E concernant les travaux d'égouts de la S.C.I. du Parc d'Orsay, qui a commencé la construction de 125 logements, 34 avenue Saint Laurent.

Le Conseil est d'accord pour demander à Mr. Batisse l'établissement du projet en se référant au plan d'aménagement communal accepté par le Conseil municipal.

Mr. le Maire rend compte qu'une subvention de 20% a été allouée à la Commune par le ministère de l'Intérieur, pour un programme de travaux d'assainissement de 90.000NF, comprenant l'égout eaux usées de la RN 445 de l'avenue St Jean-de-Breauté vers l'Yvette et celui de la RN 188 en face de la Blaize Drui.

Le Conseil décide de contacter un emprunt de 72.000NF à la Banque des dépôts et consignations pour couvrir le reste de la dépense, aux conditions du cet établissement. Les travaux seront mis en adjudication.

Mme Béthmont demande qu'une signalisation soit établie au carrefour de la rue de la Lorraine et de l'avenue de Poitiers, où il n'y a pas de visibilité.

- elle demande également s'il ne serait pas possible de changer de service l'employé de la crèche, qui manque son service, atteint par une maladie contagieuse contractée probablement dans ce service. Elle a été remplacée par une femme de service de l'Ecole maternelle, laquelle a subi un examen médical de la sécurité sociale.

- elle signale que les locaux de la crèche sont de plus en plus restreints, et qu'il y aurait lieu de faire avancer le projet de transformation du logis Bondon.

Mr. Clément demande s'il ne pourrait pas être remédié à l'état nauséabond du riz de Corbeville dans sa partie à découvert au niveau de la rue Peltier en attendant les travaux de déviation de la RN 445, dont les Ponts et Chaussées viennent de déterminer

Prem le 26.8.60 1960
Repondu le 19.

Reunion du 27 juillet 1960

l'implacement d'une manière précise. La Commission des travaux examinera avec soins dans quelle mesure un travail pourrait être effectué.

16. Cassiot demande où se sont les travaux de la rue de Corotbeuf et s'inquiète des dispositions prises pour la rentrée scolaire à l'école de garage centre, etc. Le maire lui rend compte que M. l'Inspecteur Trunet et M. Gidali ont visité l'ancienne maternité et ont reconnu que les locaux ne permettaient pas d'y installer les classes provisoires. En attendant la réalisation des projets du plan, les classes en bois seront remises en état et le chauffage rétabli.

S.A.E.T.P. sera sollicité pour installer un pare-soleil.

- En ce qui concerne l'Aide à dommages aux veillards, etc le Bureau informe
aussit qu'une circulaire préfectorale sur cette question est préparée où la régulation
et sera étudiée par le Bureau d'aide sociale.

-cto. C'est demande qu'il soit interdit aux entreprises de vidange, de déverser des déchets sur la décharge publique. La situation avec cet état de choses devient intolérable, le chemin de la Gouttière étant transformé en cloaque nauséabond.

156. Le Maire lui répond qu'il s'est occupé de la question des ventes ce jour. Il lui signifie aux entreprises de cesser cette pratique.

M. Fal demande où en est la question du Marché de condébours. Il lui faut répondre que les formalités d'expropriation des terrains se poursuivent, en raison des demandes réclamant des réparations.

Il signale le mauvais état de la clôture du lac.

- 108. Lucas demande la suite donnée au projet d'amélioration de l'éclairage public. Un rentré-g-vous sera demandé à Mr le Directeur de l'E.D.F., car ces travaux devront être faits en coordination avec ceux de l'E.D.F.

Pour répondre à une question de M. Gabet, je le veux exposer que le projet de décharge contrôlée d'ordures ménagères à la Polie Bessin ne rencontre plus d'objection de la part de la Commune de St Jean de Beauvois, en raison des mesures de protection qui seront prises à sa demande. Il est donc sur le point d'aboutir et la collecte pourrait commencer au mois d'octobre par l'intupin contractée.

l'usine de traitement sera nécessairement construite à proximité de Collabœuf après accord de la Commune de St August.

Fin de la séance à 0h15

~~A. H. Sorenson~~ ~~J. Shabot~~ ~~T. S. Sling~~
~~M. Biffle~~ ~~J. Miller~~ ~~D. W. S.~~ ~~W. D. T. W.~~ ~~G. L. C. C.~~
~~R. Bernard~~ ~~G. Paul~~ ~~B. D. Miquel~~ ~~J. M. L. R.~~

Du 2 - Septembre 1960,

Convocation du Conseil municipal à la mairie d'Orsay, pour le Vendredi 9 Septembre 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le maire



Réunion du 9 Septembre 1960

Le neuf septembre mil neuf cent soixante, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Pinon, maire.

Etaient présents : M. le maire, Pinon, creuse, Piauve, Clément, Tissot, Ponquet, adjoints, Lannat, Cheron, Bruneau, Gabet, Ziane, Buffet, Chirurgu, Baub, Lucas, Pal, Pouy, Wattier. Mme Béthmont a donné procuration à M. Ponquet.

Absents excusés : M. le maire, Chauvez, Roland, Cessens, Girard, Dupre.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. Le Conseil ayant accepté à la demande de M. Ponquet que la première phrase de la délibération concernant le prix de l'eau soit modifiée ainsi... "et expose que la formule proposée est conforme aux récentes directives gouvernementales et notamment à l'ordonnance n° 59-346 du 4 février 1959. Par ailleurs, le prix de base retenu est celui de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 1959".

M. le maire expose que la S.A. des Pétroles de Valence, dont les représentants ont été entendus en séance plénière, a sollicité un permis de construire au siège "Le Petit Boisay" pour l'installation d'un laboratoire destiné à permettre l'analyse d'échantillons de terrain provenant soit d'Afrique du Nord, soit du Sénegal. Cette activité n'est pas classée dans les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Les représentants de la Société ont donné l'assurance verbale que les bâtiments seraient esthétiques, qu'il n'y aurait pas d'extension des laboratoires dans l'Avenue, mais qu'il n'était pas exclu que des logements pour le personnel soient édifiés par la suite.

Ils sont d'accord pour participer à l'établissement d'une canalisation d'eau dans ce quartier pour desservir les particuliers et les laboratoires, sous forme d'offre de concours.

M. Ponquet demande si le principe même de l'installation d'un laboratoire des Pétroles de Valence au lieu indiqué doit être admis. Il fait observer que plusieurs membres du Conseil ont reconnu que l'installation de ce Laboratoire et partant des réseaux Eau-Electricité étaient nécessaires à sa desserte immédiate et au bon fonctionnement de la zone environnante.

Société des pétroles de Valence

Réunion du 9 Septembre 1960

On, cette zone est en dehors de celles retenues par le plan d'urbanisme et approuvée par le Conseil avant les vacances, plan qui prévoit en principe les extensions des 150 ns à venir.

Cela, en acceptant l'installation du laboratoire des Tétières de Valmy, le Conseil appellerait dès maintenant une révision du plan et des principes d'urbanisme non retenus voici quelques semaines.

En conséquence, M. Bouquet demande que chacun prenne position dans affaire en toute connaissance de cause. Il fait connaître son opposition formelle et celle de Mme Batmont à l'installation du Laboratoire des Tétières de Valmy. M. Gisot s'oppose également au permis de construire pour les raisons émises par M. Bouquet.

Le Conseil, après avoir examiné les plans des constructions et en ayant délibéré, décide par 14 voix contre 4 :

De donner un avis favorable à cette demande de permis de construire, condition que la Société prenne l'engagement écrit :

- d'établir des bâtiments esthétiques.

- de verser une participation de 25 000 NF pour l'adjudication d'eau, dès la pose de la première pierre.

- d'établir une clôture qui soit en rapport avec le cadre rural actuel du terrain de la Bte et si possible de conserver les arbres fruitiers existants en bordure de la RN 446.

- de ne pas construire d'autres bâtiments, sans l'accord du Conseil municipal, ni de changer la destination de ceux autorisés.

- que le raccordement avec la RN 446 soit fait de façon à permettre l'eventuel de cars pour le transport du personnel.

- de s'engager à verser une participation de 15% sous forme d'offre concours suivant le projet d'extension d'égout qui sera établi par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour rejoindre l'égout existant à la hauteur de la rue François Léroux.

En ce qui concerne l'observation de M. Bouquet, la majorité de l'Assemblée avertit d'avoir de demander la modification de la destination de cette zone afin de pouvoir y construire des pavillons et non des collectifs.

Le Conseil demande à M. le Maire de bien vouloir rappeler à M. l'Inspecteur d'Academie la demande d'inscription de la Commune en vue de l'extension du programme scolaire centre-filles et garçons.

M. le Maire expose que les soumissions pour la construction de la Salle d'Education Physique de Gondetour ont été ouvertes les 8 Septembre et que la S.A.E.E.T.P. a fait les meilleures conditions. Il a demandé à M. P. Bubat, architecte communal, de venir présenter le projet au Conseil municipal et d'envisager l'implantation des bâtiments qui était prévu initialement au Sud du terrain, en face de l'Ecole de garçons.

Un programme d'extension des bâtiments scolaires a été présenté les auteurs du

Programme scolaire

Salle d'éducation physique de Gondetour

projet à envisager un autre emplacement derrière le groupe scolaire, à une distance raisonnable de la route, le plus près possible des écoles.

Cet emplacement aurait l'avantage de permettre l'accès des écoliers, soit du côté filles, soit du côté garçons et des sociétés sportives par la rue de Croanthey.

Cette implantation va occasionner des travaux d'adaptation qu'il convient de chiffrer dès maintenant, mais les bâtiments seront plus près de l'égout pour l'évacuation des eaux.

Le Conseil après discussion, accepte à l'unanimité l'implantation proposé par l'architecte et est d'avis qu'il y a lieu de ne pas retenir la formule de variante qui aurait pour conséquence d'amenuiser l'utilisation des bâtiments.

Le Conseil est également d'avis d'utiliser des matériaux qui permettent d'avoir un ensemble homogène avec les constructions existantes. La couverture en fibrociment devra être teintée en vert.

Le Conseil est d'avis d'autoriser M. le Maire à faire faire les travaux exceptionnels des écoles du Guichet, sans une nouvelle délibération du Conseil Municipal, si ces travaux rentrent dans le cadre de l'estimation faite par la S.A.E.T.P.

M. Chevallon a établi l'estimation des besoins en mobilier scolaire pour l'école du Guichet dont le montant total est de 45.840 NF, avec de recouvre moyen d'une salle : 3.770 NF.

Le Conseil décide de solliciter une subvention de l'état et s'engage à voter les ressources nécessaires pour faire face à l'excédent de dépense.

M. le Maire fait part à l'Assemblée que suivant arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale du 26/7/60, il a été alloué à la Commune une subvention de 140.000 NF, soit 50% d'une dépense subventionnelle de 280.000 NF pour l'aménagement du stade municipal.

Il a demandé à M. Dubige de venir exposer au Conseil Municipal les travaux qu'il y aurait lieu de faire pour cette tranche de travaux.

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements : 1^e de Mme Le Lambert pour l'allocation à une seuve de sappe pompe - 2^e de M. Collonge pour la subvention allouée à l'occasion de la Journée Mondiale du Refuge.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du 1/7/60 informant le Conseil que M. l'Ingénieur des Travaux et Chaussées s'efforcera, dès qu'il pourra disposer des crédits nécessaires, d'améliorer l'état de la chaussée de la R.N. 188 dans la traversie de votre commune.

Le Conseil décide de charger M. Thomas, géomètre de la Commune, de dresser le plan d'élargissement et d'alignement du chemin rural n° 26 de la passerelle en bordure des bâtiments de la Résidence d'Orsay, avec une largeur de 5 mètres.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire dresser par Maitre Tinon, notaire à Orsay, l'acte d'échange de terrain du chemin rural n° 24 ainsi que celui du chemin rural n° 38, entre la Commune et la Résidence d'Orsay, et de le faire adjoint pour le signer. Cet échange a lieu à titre gratuit.

M. le Maire est chargé de mettre la société en semestre de verser dans un délai d'un mois la somme qu'elle reçoit sur l'offre de concours.

L'association familiale d'Orsay sollicite l'autorisation de disposer de la salle des communs du jardin public, pour créer un cours de cuisine. Le Conseil est d'avis que

École du Guichet -

Mobilier scolaire -

Reçu le 14. 3. 1961

Repondu le 10.

Stade municipal -

M. Chevallon a établi l'estimation des besoins en mobilier scolaire pour l'école du Guichet dont le montant total est de 45.840 NF, avec de recouvre moyen d'une salle : 3.770 NF.

Le Conseil décide de solliciter une subvention de l'état et s'engage à voter les ressources nécessaires pour faire face à l'excédent de dépense.

M. le Maire fait part à l'Assemblée que suivant arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale du 26/7/60, il a été alloué à la Commune une subvention de 140.000 NF, soit 50% d'une dépense subventionnelle de 280.000 NF pour l'aménagement du stade municipal.

Il a demandé à M. Dubige de venir exposer au Conseil Municipal les travaux qu'il y aurait lieu de faire pour cette tranche de travaux.

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements : 1^e de Mme Le Lambert pour l'allocation à une seuve de sappe pompe - 2^e de M. Collonge pour la subvention allouée à l'occasion de la Journée Mondiale du Refuge.

Route nationale 188 -

Chemin Rural n° 26 -

Échange de terrain avec la Résidence d'Orsay -

Association familiale -

Réunion du 9 Sept. 1960

cette demande soit examinée par le gestionnaire de la cantine, celle assurant aux repas des enfants de l'Ecole maternelle. En tout cas, l'association devrait rembourser l'eau, le gaz et l'électricité et assurer le nettoyage du local.

Aide familiale -

M. Polanchaut fait un rapport que l'Association familiale va enfin faire fonctionner le service d'aide familiale à partir du 1 octobre prochain. M. le maire prendra rendez-vous avec M. Blanchard pour éclaircir cette question.

Alignement de la rue des Fleurs -

M. le maire fait part de la lettre de M. le Préfet du 28/7/60 relative au projet de déviation de la R.N. 448 et à l'alignement de la rue des Fleurs. Le Conseil décide de demander à M. Mazzat, Ingénieur en chef du Trôts et Chaussées de venir exposer le projet devant le Conseil municipal.

Sens unique de stationnement -

Après discussion, le Conseil demande à l'unanimité à M. le maire de prendre un arrêté pour établir un sens unique dans la rue Bourgoin dans le sens de la descente en raison du danger présenté par le stationnement de la circulation dans cette voie.

De même, le Conseil est d'accord d'interdire le stationnement dans la rue de Taxis, au tournant intérieur de la hauteur du n° 85.

Boulevard demande à Mme la Directrice de l'Ecole maternelle du centre la S.H.E.E.T.P. d'établir un devis de 4.125 NF. pour la pose de panneaux de correction acoustique dans le plafond de cette Ecole. Le Conseil décide de solliciter un devis pour faire le même travail à l'Ecole maternelle du Guichet.

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées -

Le Conseil désigne M. M. Lucas, Bernard et Gabet pour faire partie d'une commission chargée de la répartition de l'Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les Ecoles privées, 4ème trimestre 1959.

M. le maire expose que la collecte des ordures ménagères par la S.I.T.A. doit commencer le 26 Septembre prochain. Le Conseil a accepté à l'unanimité de louer au Syndicat Intercommunal des Ordures ménagères, moyennant un loyer de 1 NF par an et pour 5 ans, duré du premiers de construction, un terrain appartenant à la Commune, dépendant de la Traîne des Ets, sur Paladru. M. le maire est autorisé à signer un bail administratif.

M. le maire expose que la Commission Arbitrale d'appropriation a évalué les terrains nécessaires à l'agrandissement de la Place Guaydier à la somme totale de 54.280.24 NF. sur laquelle un crédit de 25.000.00 NF. figurait au budget supplémentaire de 1959 et est toujours disponible.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter l'évaluation de la Commission arbitrale et vote un emprunt pour parfaire au complément de la dépense, à laquelle il y a lieu d'ajouter une prévision de 10% pour frais d'actes.

Par convention du 11/6/60, M. le Préfet a demandé d'établir le programme d'at-

Caisse départementale Ecole -

Recu le 29 Sept. 1960
Répondu le 10 Oct. 1960

Reunion du 9 Sept 1960 **10**

disposition des fonds de la Caisse départementale scolaire pour 1961. Le Crédit dont dispose la Commune est de 1.792 élèves fréquentant les écoles au 25 juillet dernier, soit 69.888 NF.

Le Conseil décide l'utilisation suivante :

- aménagement des cours et abords des nouveaux groupes : 30.000 NF.
- participation dans les travaux de constructions scol. 30.000 NF
- matériel d'enseignement collectif 9.888 NF

M. Roux expose que par suite de l'installation du bureau mult place Guaydier la boîte aux lettres de la rue des Cottages doit être supprimée. Le Conseil décide de demander que cette boîte aux lettres soit transférée à l'extrémité du Boulevard de Mondonetour.

D'après M. Gassot, la S.H.E.E.T.P. aurait fait une proposition pour la construction d'un abri à l'école de garçons-centre. L'architecte communal sera prié de ce sujet.

L'achat du piano de l'école maternelle de Mondonetour est décidé. Il représente une dépense de 1.500 NF. qui sera imputée sur les fonds de la Caisse départementale scolaire de 1960.

Un rendez-vous sera demandé à M. l'Ingenieur des Ponts et Chaussées pour examiner avec la commission des travaux de la pose des pierres STOP.

M. le maire rend compte d'une réunion à ce sujet avec les représentants de l'Education nationale, de la Faculté des Sciences et du commissariat à l'énergie atomique au sujet de la construction de la piscine.

Ces deux derniers organismes seraient susceptibles d'allouer à la Commune une subvention de fonctionnement, à condition qu'il soit construit une piscine couverte pouvant fonctionner l'hiver.

M. le maire est d'avis qu'il est indispensable que la Commune s'oriente vers cette solution et est d'avis qu'une Commission devrait se rendre dans les villes où ont été édifiées des piscines semblables, même à l'étranger en Allemagne par exemple.

Le Conseil est d'accord et charge M. le maire d'organiser ces visites. La délégation pourrait être composée par 3 conseillers municipaux et l'architecte communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.45.

The image shows a collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a somewhat overlapping and scattered manner. There are approximately ten signatures visible, though some are partially obscured. The signatures appear to be in cursive French script. Some names are partially legible, such as 'M. le Maire', 'P. Gassot', 'P. Briquet', 'J. P. Lefèvre', 'J. P. Roux', 'J. P. Lefèvre', 'J. P. Roux', 'J. P. Lefèvre', 'J. P. Roux', and 'J. P. Lefèvre'. The signatures are written on a light-colored surface, possibly paper or a board, and the overall appearance is that of a group of signatures from a formal meeting.

DU 14 Septembre 1960.

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le 21 octobre 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire.



Réunion du 21 Octobre 1960

Le vingt et un octobre mil neuf cent soixante, vingt deux heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay dans l'ordre de ses séances, sous la présidence du maire M. Pinon, maire.

Etaient présents : M. Pinon, maire, Grasse, Clément, Cissot, Bouquet adjoint, Lannat, Thivencos, Chauvez, Baud, Gabet, Gras, Buffet, Bouth, Lucas, Fal, Mathieu, Supre, Mme Brémont - M. Bernard à son procuration à M. Bouquet - Excusé : M. M. Guérard, Cassan, Gouzy.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Thirion. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées

M. Lucas pour des raisons personnelles demande à être remplacé aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées. Le Conseil accepte et désigne M. Mathieu.

Resoudement de la R.N. 188.

M. le maire rappelle qu'à la dernière séance du Conseil, il avait été décidé de demander à M. Bassat, Ingénieur en Chef des Ponts et chaussées, de venir à une réunion plénière du Conseil municipal, afin de tous renseigner sur le projet de resoudement de la R.N. 188 et sur l'accès au Lycée mixte. M. M. Bassat et Pratisse, Ingénieur T.P.E. du canton de Talaisson, ont donc été entendus en séance plénière même jour à 21 heures.

M. le maire donne à nouveau lecture de la lettre de M. M. Bassat du 28 juillet 1960 sur cette question.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Bassat et en délibéré : Accepte le principe de resoudement de la R.N. 188 à Orsay, selon la définition technique qui lui a été faite.

Demande que l'étude de ce projet soit précisée le plus rapidement possible, afin que se dégage sans tarder la répartition des charges qui exécution entraînerait et que chacune des parties intéressées puisse prendre décision.

Le Conseil prend acte de la décision de la S.N.C.F. de construire des gares aux gares d'Orsay et du Guichet et est d'accord sur les plans.

S.N.C.F. Construction d'abris

Centre médico-psychologique

M. le maire a reçu en date du 11 oct., une lettre de M. le Préfet concernant

Recd le
10 octobre 1960

19/1
19/1Répondu le
19/10/60

Société des pétroles de Galance
l'implantation d'un centre médico-psychologique à Orsay.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant la présence à Orsay d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur et les projets de construction d'une cité universitaire de jeunes filles.

Est sollicité que la création d'un tel centre, envisagé par l'Association Nationale d'Action Thérapeutique et Educative n'est pas opportune à Orsay.

Et donne à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet.

Par lettre du 17 oct., M. le Directeur de la S.P. des Pétroles de Galance a informé M. le Maire que le Comité d'aménagement de la Région Parisienne a refusé son agrément à la construction d'un Laboratoire au hameau Le Petit Saclay.

Par lettre du 26 Septembre, M. l'Ingénieur du T.P.E. de Palaiseau, demande au Conseil communal de dresser un plan figurant les emplacements où les panneaux "STOP" sont nécessaires.

M. le Maire, Colombe, Frère, Cathigny, Lannat et Buffet sont chargés d'établir ce plan.

M. le Maire donne connaissance de la lettre de M. M. Lissage et Hubert, du 18 oct., indiquant que la S.A.E.E.T.P. propose de construire un garage provisoire dans la cour de l'école de garçons contre, pour le prix de 4.600 NF. Le Conseil est d'accord sur le principe, mais charge M. le Maire de rechercher si ce garage ne peut pas être construit à de meilleures conditions. La dépense serait imputée sur le budget de 1961.

M. le President de la S.E. France-Areni a fait connaître par lettre du 14 oct., que la somme de 35.000 NF due par la S.C.I. Résidence d'Orsay serait versée en deux fractions de 17.500 NF, les 30 Octobre et 15 Novembre prochains.

Salle d'éducation physique de Mondonetour
Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet, du 15/9/60, donnant les raisons pour lesquelles la Salle d'éducation Physique de Mondonetour n'a pu être construite jusqu'à présent.

Par lettre du 13 Septembre, M. le Préfet a fait connaître qu'il ne lui est pas possible de préciser la date à laquelle la Commune obtiendra le versement des subventions afférentes à la construction de 8 classes dans les prés et de 4 classes supplémentaires à Mondonetour, dont elle a assuré le pré-financement. Ces projets sont classés sous les numéros 88 et 66.

Le Conseil décide le versement au Dr Lanuvillier, de la somme de 75 NF représentant ses honoraires du 1^{er} semestre 1960 pour la consultation des nourrissons.

Musée de l'Ile de France
Le Conseil est d'accord pour transmettre au Musée de l'Ile de France installé au Château de Beaumont, sur la demande du Conservateur, un jeu de photographies des réalisations communales exposées à la foire de Massy-Palaiseau.

Subvention pour canalisations d'eau
Conformément à la mesure générale décidée antérieurement, le Conseil communal décide d'allouer à M. Bonchard une subvention de 15% sur une dépense de 1.508 NF soit 226, 80 NF, pour l'établissement d'une canalisation d'eau destinée à alimenter sa propriété dans la rue des Sablons. Crédit prévu au budget.

M. le Maire expose qu'en la demande de 5 électeurs, une enquête a été effectuée dans la Commune du 26/9 au 6/10 sur le projet de sectionnement électoral du quartier de Mondonetour et donne lecture des observations défavorables présentées sous forme de lettres par M. Paki, Chabot, Fornier et Mme Digny.

Reçu le 19/10/60

Pose de panneaux "Stop"

Préau provisoire

Résidence d'Orsay

Salle d'éducation physique

de Mondonetour

Subventions pour travaux

en pré-financement

Consultation des nourrissons

Reçu le 19/10/60

Musée de l'Ile de France

Subvention pour canalisations

d'eau

Reçu le 24/10/60

Répondu le 19/10/60

Sectionnement électoral du

quartier de Mondonetour

Reçu le 19/10/60

Répondu le 19/10/60

g. Réunion du 21 Octobre 1960

ainsi que de l'avis défavorable du Commissaire-Enquêteur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, s'élève à l'unanimité contre et adopte les raisons invoquées par les signataires des lettres du Commissaire-Enquêteur.

Indemnités de logement du personnel enseignant -

Reçu le 10/10/60
Repondu le 10/10/60

		770 NF annuel
1 ^{re} catégorie : à partir du 1/7/60		770 NF annuel
" " du 1/1/61	840 "	
2 ^{me} catégorie " " du 1/7/60	960 "	
" " du 1/1/61	1.050 "	
cas spéciaux, 1 ^{re} catégorie du 1/7/60	924 "	
du 1/1/61	1.050 "	
2 ^{me} " " du 1/7/60	1.116 "	
du 1/1/61	1.318 "	

Pose de rideaux aux écoles -

Reçu le 10/10/60
Repondu le 10/10/60

Le Conseil accepte le devis des Ets Yvon pour pose de rideaux intérieurs à l'école de garçons-centre, soit 4.537 NF pour de rideaux intérieurs dans les classes en bois 374 à prévoir dans les crédits d'entretien de 1961 = H. 911. NF.

2^{me}. Stores opaques pour obscurcissement du plan de l'Ecole de centre ----- 4.555 NF.

qui seront imputées sur les crédits d'équipement du programme de la Caisse départementale scolaire de 1961.

Révalorisations des travaux

des groupes scolaires -

Reçu le 25 Juin 1960
Repondu le 25 Juin 1960

Le Conseil ratifie l'état des révalorisations pour constructions neuves établi par M. M. Lévy et Hubert, architectes et autorise M. le Maire à signer l'avoirant n° 1 au marchés de la S.A.E.E.T.P. pour le groupe scolaire de Montebourg, soit :

1 ^{re} tranche de travaux, révalorisations et honoraires	93.009 NF
subvention allouée	60.697
reste à la charge de la Commune -----	33.302
2 ^{me} tranche, révalorisations et honoraires	74.255
subvention escomptée'	63.416
reste à la charge de la Commune -----	11.139
total -----	11.139

cette somme sera imputée sur le crédit qui avait été prévu au programme de la Caisse départementale scolaire de 1960 pour équipement de la cantine du Montebourg, qui reste inemployé (la dépense ayant été réglée sur un autre crédit).

M. le Maire rappelle qu'un emprunt avait été contracté pour l'aménagement de la rue de la Dimanche, en mitoyenneté avec la Commune de Bures-sur-Yvette, soit ----- A 8.000 NF.

Par suite d'une économie réalisée sur les terrassements et le remplacement des bordures de trottoirs, la dépense n'a été que de ----- 25.634 NF.

Reçu le 12 dec 1960

Repondu le 12 dec 1960